



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 1-2016 - Séance du 14 mars 2016 - Orale

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

En date du 27 novembre 2000, Monsieur Dominique Epp, alors membre du conseil communal, avait déposé une motion intitulée « Fusion des communes : pour ou contre ? Un état des lieux s'impose ! ».

Lors de cette intervention, l'argumentaire portait notamment sur des interrogations sur les potentiels d'économies d'échelles ou la masse critique d'une commune et sollicitait le conseil communal afin qu'il charge la municipalité de répondre à ces deux questions :

- ⇒ que la municipalité étudie les opportunités et risques que constituerait un rapprochement entre St-Légier-La Chiésaz et une ou plusieurs communes voisines ;
- ⇒ que la municipalité soumette au conseil un rapport avec ses conclusions et une proposition quant à la démarche qu'elle considérera la plus appropriée.

Lors de la séance du conseil communal, cette motion a été renvoyée à une commission pour examen et prise en considération.

Ladite commission a conclu, en effet, à la prise en considération et invitait alors la municipalité à répondre aux questions posées, dans les délais idoines.

Depuis lors, la municipalité a participé aux différentes études et discussions liées à la fusion des dix communes du district, puis de la gouvernance régionale, comme alternative à cette fusion « globale ».

Cette situation n'apparaissant pas comme satisfaisante et par trop dirigée, les deux communes de Blonay et St-Légier - La Chiésaz ont alors pris leur destin en mains et décider d'aller dans la direction de collaboration accrue, de rapprochement et de ne pas écarter une fusion.

Ces réflexions trouvent leur aboutissement dans la présentation de ce préavis, qui succède à la présentation du préavis d'intention en juin 2015 et la municipalité estime que cette démarche répond, entre autre, à la motion de M. Epp.

